

Politique | Bergerac-Libourne: la rénovation de la ligne en bonne voie



C'est à Bergerac, ce jeudi 21 juin, que le comité de pilotage associant l'ensemble des 19 financeurs des travaux de régénération de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac, s'est réuni pour la première fois. Une étape importante, placée sous la co-présidence de Didier Lallement, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, et du vice-président du Conseil régional en charge des infrastructures, des transports et des mobilités, Renaud Lagrave. Cette réunion « confirme pleinement l'engagement de l'ensemble des partenaires pour la réalisation des travaux de régénération de la section Libourne-Bergerac de janvier à septembre 2019 », s'accordent en effet les acteurs du jour. L'occasion aussi pour les collectivités de confirmer leurs attentes de la part de l'Etat et de SNCF Réseau sur le maintien « des petites lignes ».

La ligne Bordeaux-Bergerac-Sarlat est un des axes structurants du réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine. Elle supporte en effet chaque jour un trafic de 28 TER fréquentées par environ 3 200 voyageurs quotidiens, soit 900 000 voyageurs par an, dont plus de la moitié sont des déplacements d'ordre professionnels et scolaires (56%). A ce trafic passagers, s'ajoute aussi quelques trains de fret par semaine. Si la section comprise entre Bergerac et Sarlat a déjà fait l'objet de travaux dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2007-2013 pour un montant de 50 M€. Les travaux qui vont être menés à compter du 2 janvier prochain concernent le renouvellement complet et attendu de la voie et du ballast entre Libourne et Bergerac, soit environ 60 km.

Un chantier en 3 phases de janvier à septembre 2019

Selon la SnCF, les travaux se dérouleront en 3 phases, jusqu'au 29 septembre 2019. De janvier à mi mars 2019, les travaux dits « connexes » marqueront le début du chantier par le dévoiement des réseaux, la réfection de la plateforme et du dispositif hydraulique, le renouvellement d'une partie des passages à niveau, le déchargement du long rail soudés le long des voies ou encore les travaux nécessaires sur les ouvrages d'art. De mi mars à mi juin, viendront le renouvellement de 53 km de voie ferrée du tronçon Libourne-Bergerac et la réalisation des travaux dans le sens Bergerac-Libourne à partir de Coutras. Enfin, de mi juin à fin septembre, restera le renouvellement des 10 km restant de voie ferrée entre sur le tronçon Libourne-Bergerac, renouvellement des appareils de voie,

remplacement du pont-rail de Pineulh, travaux de finition.

Quant aux modalités de desserte de substitution des territoires pendant cette période, ils feront l'objet de réunions de concertation avec les collectivités et associations d'usagers dans le cadre des comités de lignes organisés à la rentrée par la Région Nouvelle-Aquitaine, précise la Préfecture de Nouvelle-Aquitaine.

Les collectivités attendent "un renvoi d'ascenseur"

Un chantier dont le coût total est estimé à près de 84 M€ dont 27,27 M€ assumé par l'Etat, 14,66 M€ par SNCF Réseau, 6,75 M€ par les collectivités dont se distingue, la Région Nouvelle-Aquitaine qui participe à hauteur de 35,18 M€. Les collectivités locales financent donc à elles seules plus de la moitié du chantier : « un effort exceptionnel qu'elles réalisent à la demande expresse de l'Etat et de SNCF Réseau, bien qu'en dehors de leurs compétences obligatoires, pour contribuer à la pérennisation des « petites lignes » ferroviaires », ne se sont-elles pas privées de rappeler. Un effort dont elles espèrent bien un « renvoi d'ascenseur ». Dans un communiqué dont la région s'est faite le porte voix, elles insistent sur le fait que « ce projet constitue la première opération d'envergure des contrats de plan Etat-Région 2015-2020 en faveur du réseau ferroviaire d'intérêt régional, dont près de 750km de voies apparaissent aujourd'hui menacés en Nouvelle-Aquitaine. Les collectivités territoriales, au regard de leur niveau d'engagement, attendent aujourd'hui un engagement ferme de l'Etat pour assurer la pérennité de l'ensemble des « petites lignes » ferroviaires de Dordogne, et de Gironde, et de l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine. » Voilà qui est dit.

Liste des collectivités participant au financement : le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le conseil départemental de la Gironde, le conseil départemental de la Dordogne, la communauté d'agglomération Bergeracoise, la communauté d'agglomération du Libournais, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais, la communauté de communes Castillon-Pujols, la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson, la communauté de communes du pays Foyen, la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord, la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, la communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord, la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, la communauté de communes Portes Sud Périgord et la communauté de communes du Pays de Fénelon.



Solène Méric

Crédit Photo : Claude-Hélène Yvard

Publié sur aqui.fr le 22/06/2018

[Url de cet article](#)